

Monsieur GOUGEAUD, chef d'établissement, félicite tous les nouveaux élus CVL pour leur élection et remercie l'ensemble des élus pour leur engagement citoyen. Il remercie aussi tous les collègues enseignants et d'éducation pour leur participation.

Le chef d'établissement insiste sur le rôle du CVL et rappelle que les élus CVL exercent des responsabilités et participent activement à la vie du lycée,

Ils ont aussi une légitimité pour agir au nom des autres, dans une démarche citoyenne. Le CVL est une force de proposition qui travaille avec les autres associations lycéennes comme la MDL ou externes à l'établissement dans le domaine sportif culturel ou caritatif.

Le chef d'établissement rappelle que le CVL est un organe que consulte le chef d'Établissement avant chaque conseil d'administration. Il encourage les élus à aborder en particulier, les questions qui améliorent les conditions de vie des lycéens dans l'établissement, et participer à l'élaboration des différents projets qui touchent au règlement intérieur, à l'étude, au soutien scolaire, aux domaines de l'hygiène, de la santé ainsi qu'aux activités sportives et culturelles.

Il insiste sur le rôle du conseil d'administration indiquant que ce dernier prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il est composé notamment de membres de l'établissement et de représentants élus (des personnels de l'établissement, d'élèves et de parents d'élèves). Il se réunit au moins 3 fois par an pour adopter des décisions ou donner son avis sur des sujets particuliers.

Le CA adopte notamment :

- les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative notamment les règles d'organisation de l'établissement,
- le projet d'établissement,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement,
- le budget et le compte financier,
- les questions relatives à l'accueil, à l'information et à la participation des parents d'élèves à la vie scolaire,
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité,
- le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement.

1- ordre du jour du CA du 05 novembre 2020

L'ordre du jour comprend quatre chapitres important :

- L'organisation générale du CA avec l'installation des différentes instances et commissions : Commission Permanente, Conseil de discipline, le Conseil de la vie lycéenne, Commission d'Education à la Santé et la Citoyenneté, Commission d'hygiène et de sécurité, Commission de Restauration, Conseil Pédagogique, Commission Numérique.
- Règlement intérieur du CA
- PPMS
- L'organisation des activités Pédagogiques et Educatives :
- Gestion matérielle et financière (contrats et conventions).

2- Retour sur l'hommage à S. PATY (lundi 02 novembre)

Le Proviseur demande aux élus CVL leurs remarques et impressions sur la journée du 2 novembre ; sur l'hommage à Samuel PATY qui a été assassiné, et sur les échanges avec les enseignants sur la laïcité et les valeurs de la république.

Emile DESHERAUD, élu CVL, prend la parole pour dire que les établissements devraient parler davantage de ses thèmes si importants.

Madame BRUN, représentante du personnel, rajoute que les élèves demandent une approche sur les réseaux sociaux.

M.Loup BERCHE, élu lycéen, dit que l'on devrait revoir la manière d'aborder ces sujets mais pas sous forme de cours traditionnels en classe.

Madame DELABESSE, enseignante, rappelle que ces valeurs nous concernent tous les jours.

Madame GALTIER, Professeur documentaliste, pose la question suivante aux élèves : Sous quelle forme faut-il aborder ses sujets avec plus d'impact ?

Les élèves répondent qu'il faut être acteur et participant, en se détachant du cours avec des exemples plus précis. Louise DESHERAUD, vice-présidente du CVL regrette que seuls 5 élèves de sa classe aient pris la parole au cours de cet échange avec les enseignants. Les autres camarades n'ont pas donné leurs opinions. Madame ISIDORE a pris la parole pour dire que sa présence dans une classe pendant cet échange a probablement dissuadé certains élèves qui n'ont pas osé prendre la parole. M.GOUGEAUD propose aux élèves de réfléchir à une autre forme d'action qui peut être sur une journée ou sur l'année scolaire entière. Tous les élus préfèrent que l'action se fasse sur une année scolaire. Madame GALTIER propose de remettre ***l'exposition sur la laïcité et les valeurs de la république***. Elle suggère que les professeurs d'histoire et de l'EMC organisent des visites avec leurs classes. A la fin de l'exposition, les élèves pourront s'exprimer sur un tableau avec des mots ou des dessins. Le Proviseur propose une action concrète en plantant un ***arbre « de la liberté »*** dans l'établissement. Loup BERCHE dit que cet arbre sera un symbole fort et durable. L'exposition est prévue le **09 décembre 2020**. Le Proviseur informe les élus CVL que la cérémonie du 11 novembre compte tenu de la situation sanitaire se fera en présence des membres du CVL uniquement. Il propose au CVL de faire un petit discours s'ils le souhaitent.

3- L'organisation VIGIPIRATE

Le Proviseur rappelle que pendant cette période sanitaire, Vigipirate urgence attentat est renforcé. L'accent est mis sur la sécurité des élèves et du personnel. Pour cette raison, une nouvelle organisation du self est proposée, changement des mouvements internat et EPS. L'attribution des salles pour chaque classe n'est pas possible compte tenu du nombre de groupes classe. Les élus CVL demande plus d'affichage pour que les élèves soient mieux informés. Le Proviseur propose aussi l'aménagement d'une zone pour les fumeurs afin d'éviter les attroupements devant l'établissement. A la fin le chef d'établissement remercie les membres du CVL et lève la séance.